FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION n° CTRL/2019/05 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'établissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime

La directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu le Livre VI du code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.622-6,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision en date du 2 avril 2009 modifiée, portant organisation de l'établissement,

Vu la décision n° CTRL/2019/02 modifiée du 25 mars 2019 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'établissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime,

DECIDE

Article 1

A l'annexe de la décision n° CTRL/2019/02 modifiée susvisée, le nom de Monsieur Frédéric LEYDIER est retiré de la liste des agents énumérés pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 2

A l'annexe de la décision n° CTRL/2019/02 susvisée, le nom de Monsieur Frédéric LEYDIER est ajouté à la liste des agents énumérés pour la région OCCITANIE.

Article 3

A l'annexe de la décision n° CTRL/2019/02 susvisée, le nom de Monsieur Jean-Dominique PASTRUCH est retiré de la liste des agents énumérés pour la région OCCITANIE.

Article 4

A l'annexe de la décision n° CTRL/2019/02 susvisée, le nom de Monsieur Jean-Dominique PASTRUCH est ajouté à la liste des agents énumérés pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 5

A l'annexe de la décision n° CTRL/2019/02 susvisée, le nom de Monsieur Florent ROLLET est ajouté à la liste des agents énumérés pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 6

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 13 septembre 2019

Christine AVELIN